



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Veille de l'actualité – 27 février 2018

À la une

Depuis début octobre, le [Tour de France de l'Égalité](#) entre les femmes et les hommes se déroule dans les 18 régions de métropole et d'Outre-mer, donnant l'opportunité à chaque citoyenne et chaque citoyen de s'exprimer librement sur la manière dont elle et il appréhende la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur leurs attentes et sur leurs propositions pour la faire progresser. Plus de 820 ateliers ont été organisés, réunissant plus de 55 000



personnes en métropole, en Outre-Mer et même dans une quinzaine d'ambassades françaises. Partout, au-delà des réseaux associatifs et institutionnels, des femmes et des hommes, collégiens, salariés, demandeurs d'emploi, retraités se sont exprimés pour témoigner et raconter ce qu'ils et elles vivent, pensent, font et attendent en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Une consultation massive dans toute la France mais aussi sur les réseaux sociaux et sur internet. Plus de 24 000 personnes ont répondu au sondage lancé sur Facebook (dont la moitié de jeunes entre 18 et 25 ans) et plus de 11 millions d'internautes se sont informés sur le Tour de France via Twitter. Les préoccupations et les attentes exprimées ont permis d'identifier des propositions concrètes et opérationnelles, à mettre en œuvre d'ici 2022 dans le cadre de la « grande cause du quinquennat », annoncée par le président de la République. Elles répondent à cinq expressions qui ont animées tous les débats et reflètent le parcours de chacun et chacune : l'éducation, la vie quotidienne, l'emploi, le respect des droits et l'engagement des pouvoirs publics, à tous les niveaux, pour montrer l'exemple. L'objectif à atteindre est simple et clair : faire concrètement progresser l'égalité entre les femmes et les hommes ces cinq prochaines années. Le **Tour de France de l'Égalité** fondera les priorités d'action auxquelles seront associés tous les ministères, sur la durée du quinquennat, dans le cadre de la **Grande cause nationale**. Le **jeudi 8 mars**, se tiendra un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il prendra des décisions qui engageront l'ensemble des départements ministériels. L'après-midi, le président de la République, Emmanuel MACRON, effectuera un déplacement sur ce thème accompagné de Marlène SCHIAPPA.

Action gouvernementale

Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, recevront, demain 28 février, le rapport sur la verbalisation du harcèlement de rue remis par le groupe de travail parlementaire constitué à la demande de Marlène SCHIAPPA. Le 24 février, l'**Agence France Presse** dévoilait les grandes lignes du travail des parlementaires. Selon l'**AFP**, ils et elles préconisent de créer une infraction d'« *outrage sexiste* » sanctionnant d'une amende immédiate de 90 euros (200 euros pour un paiement sous 15 jours et 350 euros en peine majorée) « *tout propos, comportement ou pression à caractère sexiste ou sexuel* » dans l'espace public (gestes déplacés, sifflements, remarques obscènes). Les cinq député-es chargé-es d'étudier la verbalisation du harcèlement de rue recommandent la mise en place d'« *une contravention de 4^e classe d'outrage sexiste et sexuel* ». L'infraction devra être constatée « *en flagrance* » par les agents de la toute récente **police de sécurité du quotidien** (PSQ).

Marlène SCHIAPPA et Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics se sont rendus ce jour au pôle administratif « Paixhans » au Mans afin d'y échanger avec des agents des trois fonctions publiques dans le cadre du lancement d'un **plan de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique**. À suivre.

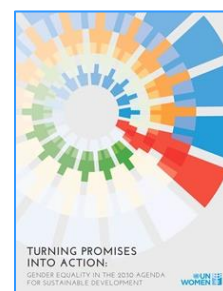
Par arrêté de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, en date du 8 février 2018 (**Journal officiel** du 21 février), Gaëlle ABILY est nommée directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Bretagne à compter du 1^{er} mars pour une durée de trois ans.

Parlement

Le 22 février, la **Délégation aux droits des femmes** et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'**Assemblée nationale** a adopté [le rapport d'information sur le viol](#) de Sophie AUCONIE et Marie-Pierre RIXAIN. Le rapport dresse un état des lieux alarmant et propose de faire évoluer le traitement judiciaire du viol pour mieux condamner les crimes sexuels. Les parlementaires présentent 24 propositions concrètes. Signalons qu'à l'occasion de la journée des droits des femmes, la Délégation aux droits des femmes organise un colloque à l'Assemblée nationale le 7 mars sur le thème « [Le dire pour que ça change : libérer la parole des femmes](#) ».

International

Le nouveau rapport d'**ONU Femmes** « [Traduire les promesses en actions : l'égalité de genre dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) » (veille du 15 février) a été mis en ligne sur le site de l'organisation. Il révèle d'importantes lacunes en matière d'autonomisation des femmes et propose un programme soutenu pour passer à la vitesse supérieure. « Mise en exergue des inégalités et des difficultés rencontrées par les femmes ; identification des écarts et des opportunités en termes d'égalité des sexes », deux ans et demi après l'adoption du Programme à l'horizon 2030, ce rapport sans précédent examine du point de vue de l'égalité des sexes les progrès et les obstacles liés à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Il met en évidence l'omniprésence généralisée des discriminations à l'encontre des femmes et des filles, tout en proposant des recommandations pratiques pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



« *Féminisation des postes de direction mais pas encore la parité* », note la **Fondation Robert Schuman** dans le dernier numéro de la lettre d'info. La **Commission européenne** a en effet procédé le 21 février à des nominations dans les domaines de l'action climatique, la recherche, l'éducation, la jeunesse et la culture, les affaires sociales et l'emploi. Celles-ci renforcent la proportion de femmes aux postes de direction de 11 % en novembre 2014 à 36 %. Ce résultat est le fruit de l'engagement pris par le président Juncker d'atteindre la cible de 40 % d'ici le 31 octobre 2019.

Agenda spécial « 8 mars »

L'appel national à la grève et à manifester le jeudi 8 mars a largement été diffusé (veille du 15 février). [Un site national a été mis en ligne](#) pour expliquer l'action et appeler à la mobilisation du 8 mars partout dans le monde pour défendre les droits des femmes et exiger des mesures contre les violences sexistes et sexuelles. Un questionnaire a également été mis en ligne qui permettra de mieux connaître les violences que les femmes subissent à l'intérieur de l'entreprise ou les répercussions au travail des violences subies à l'extérieur. En région parisienne, de nombreuses organisations appellent à un rassemblement à partir de 15 heures 40 place de la République suivi d'une manifestation.



Chaque année la Ville de Paris célèbre la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Pour l'édition du 8 mars 2018, la Ville souhaite mettre en évidence les profondes inégalités qui demeurent dans le secteur culturel, « *alors même qu'il est l'un des principaux cadres de nos représentations symboliques, et parce que l'échelon municipal est pertinent pour sensibiliser et agir* ». Tout au long du mois de mars, de nombreuses rencontres et initiatives parisiennes seront l'opportunité de s'informer, de débattre et de partager pour construire ensemble, bien au-delà du 8 mars, des objectifs en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les politiques culturelles. [Retrouver le programme en ligne.](#)



Le **centre Hubertine Auclert** a mis en ligne [une sélection d'événements associatifs relatifs à la Journée internationale des droits des femmes](#) ainsi qu'une sélection spéciale « institutions / collectivités ». Rappelons que la présidente de la Région Île-de-France, Valérie PÉCRESE, présidera un colloque « [Lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause régionale 2017 : bilan d'une année d'actions régionales](#) », organisé en partenariat avec le Centre Hubertine Auclert et l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Depuis 2009, **les Chiennes de garde** annoncent aux alentours du 8 mars, quel « Ringard » a remporté ce prix parmi les auteurs de remarques, déclarations ou insultes sexistes, faites publiquement à une femme ou au sujet de femmes, compilées pendant l'année précédente. Cette année, pour le 10^e prix des Chiennes de garde, le nom a changé pour mieux coller au macho épinglé. **Le Ringard de l'année 2017** sera dévoilé le mardi 6 mars.



Le **Conseil supérieur du notariat (CSN)** organise sous le haut patronage de Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, une conférence-débat intitulée « Femmes du droit, droits des femmes » le jeudi 8 mars à Paris. Le CSN s'est engagé à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le plan managérial du notariat adopté en avril 2017. Cet événement contribue à faire progresser collectivement la profession vers l'égalité réelle. [Pour s'inscrire c'est ici.](#)

Théâtre

[La compagnie Marie Ruggeri](#) jouera son spectacle sur les stéréotypes sexistes et les violences « Rose pour les filles, bleu pour les garçons ? », le mardi 27 février 2018 à 18 h 30 à la Maison de Quartier/Centre Social de Langres (52). Elle y animera également un atelier sur les stéréotypes sexistes pour les adolescents de 12 à 14 ans le même jour à 14 h 30. La compagnie poursuit également sa tournée dans les établissements avec « Femmes en danger »

Associations, syndicats

« [Egalité professionnelle : on avance chez Orange](#) », **Force ouvrière** a publié un communiqué pour indiquer que « *pour la première fois, un accord sur l'égalité professionnelle, le cinquième depuis 2004, fait l'unanimité chez l'opérateur* ». En effet, au terme d'une négociation ardue entamée avec la direction d'Orange en mars 2017, toutes les organisations syndicales, ont signé le 29 janvier ce que le syndicat qualifie d'« *accord ambitieux* ».



Sous le titre « *J'arrête* », Caroline DE HAAS, [a publié un texte sur son blog de Médiapart](#) dans lequel elle explique le harcèlement qu'elle subit depuis plusieurs jours, harcèlement à l'origine de son départ des réseaux sociaux « *pour un temps indéterminé* ». Mais « *on peut changer le monde sans être sur les réseaux sociaux* », ajoute la militante féministe (**Le Monde** du 26 février). Rappelons que Caroline DE HAAS, cofondatrice de Osez le féminisme !, a été conseillère chargée des relations avec les associations et de la lutte contre les violences faites aux femmes au sein du cabinet de Najat VALLAUD-BELKACEM. Après avoir quitté le parti socialiste, elle a fondé le groupe **Égalis**.

Revue de presse

MINISTRE – Sous le titre « [Marlène Schiappa, une passionaria de l'égalité femmes-hommes au pouvoir](#) », **Le Parisien Week-end** consacre sa une et sept pages à un portrait très complet de la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes qui, selon le magazine, « assume son caractère bien trempé ».

« Femme de com et de réseaux, cette personnalité emblématique de la « génération Macron » a puisé dans son adolescence la force de son engagement », souligne le magazine. Signalons également que plusieurs médias reviennent sur la représentation exceptionnelle des « Monologues du vagin » que donneront Marlène SCHIAPPA, Myriam EL KHOMRI et Roselyne BACHELOT (veille du 9 février).



France Info a rencontré la metteuse en scène qui raconte [la genèse et la construction du projet](#). L'Obs fait sa une du 21 février sur le « récit de soixante-dix ans de luttes féministes » : « De Beauvoir à #MeToo, comprendre la révolution féministe ».



L'hebdomadaire publie en particulier « Droits des femmes : regards croisés entre Marlène Schiappa et Yvette Roudy ».

VIOLS – Sous le titre « [12 % des femmes ont déjà subi un viol](#) », **France Info** a révélé le 23 février les résultats d'une enquête d'opinion IFOP, réalisée pour la **Fondation Jean-Jaurès** sur les violences sexuelles, auprès de 2 167 femmes. Cette enquête permet de dresser un état des lieux de la fréquence des différents comportements et attitudes sexistes et des violences sexuelles.



Les résultats montrent que la fréquence d'exposition des femmes à différents comportements sexistes ou à caractère sexuel est élevée. À titre d'exemple, 58 % des femmes interrogées ont déjà été exposées à des comportements déplacés, 57 % à des propositions dérangeantes et une sur deux à des insultes ou des remarques à caractère sexiste (50 %). Il en va quasiment de même pour ce qui est des gestes grossiers à connotation sexuelle (45 % des femmes y ont déjà été confrontées) et même des caresses ou des attouchements à caractère sexuel sans leur consentement (43 %).

Signalons que plusieurs journaux reviennent le même jour sur le rapport parlementaire sur le viol (page 2) : « De nouvelles recommandations pour mieux lutter contre le viol » (**Le Monde**), « 24 propositions pour mieux lutter contre les viols » (**La Croix**, qui évoque de « nouvelles unités de soins pour les victimes de psychotraumatisme »), « Interdire la relation sexuelle entre majeur et mineur » (**Le Parisien**).

CONSENTEMENT – Sous le titre « Les victimes seules face aux violences. Faut-il légiférer sur un âge du consentement sexuel ? », **L'Humanité** du 27 février ouvre ses pages au débat. Le quotidien rappelle qu'« un rapport sur le viol propose d'insérer dans le Code pénal un âge de non-consentement des mineurs à un acte sexuel, tout en fixant deux seuils, à 13 et 15 ans ». Le journal donne la parole à Fatima BENOMAR (photo à



gauche), membre du bureau des Effronté-es (« Un permis de violer »); Muriel SALMONA, psychiatre (« La gravité des traumatismes sexuels »); Katia DUBREUIL (photo à droite), présidente du syndicat de la magistrature (« La question des conditions de recueil des preuves »); et Michel MARTZLOFF, secrétaire général de l'association l'Enfant bleu, enfance maltraitée (« Une nouvelle loi pour aider à la libération de la parole »).

GPA – Sous le titre de « Avec la gestation pour autrui, revoyons la notion même de parentalité », **Libération** du 23 février publie une tribune de Geneviève DELAISI DE PARSEVAL. Avec la GPA se pose la question du « devenir mère », indique la psychanalyste. Selon elle, « des études cliniques menées à travers le monde montrent aujourd'hui qu'après leur grossesse, les gestatrices vont bien, et que la relation de l'enfant à ses parents d'intention se met correctement en place ».

IVG – Un an après, l'extension du délit d'entrave à l'IVG peine à être appliquée, souligne **l'Agence France presse** dans un article publié le 17 février. Selon **l'AFP**, « *votée il y a un an dans un climat houleux, l'extension du délit d'entrave à l'IVG peine à être appliquée. Jugée "complexe" par ses partisans, la loi a peu inquiété les responsables des sites internet taxés de "désinformer" sur l'IVG* ».

ORIENTATION – Dans **Le Monde** du 27 février, trois sociologues considèrent que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) pourrait renforcer les différences entre filles et garçons et entretenir la discrimination contre les femmes notamment par le biais des « *attendus* » affichés sur la plate-forme « Parcoursup ».

FORMATION – Suite au rapport sur la formation professionnelle (veille du 20 février), **La Tribune** du 21 février titre sur la formation professionnelle, « *véritable trappe à inégalités professionnelles* ». « *Malgré des remarques alarmantes* », indique le journal économique, « *le constat n'est pas tout noir puisque Catherine Smadja rappelle que le numérique, qui apporte des changements technologiques et des évolutions des métiers, représente l'opportunité de « rattraper les inégalités »* ».

SEXISME – Plusieurs médias reviennent sur l'avalanche de commentaires sexistes et d'insultes misogynes reçus sur le compte **Twitter** d'Aurore BERGÉ (photo). La porte-parole du groupe **LREM** à l'Assemblée nationale était l'invitée de « Salut les Terriens » sur **C8** le 24 février pour parler politique. Elle a été la cible d'attaques en raison de sa robe et non de son discours. Aurore BERGÉ a tout de même reçu de nombreux messages de soutien d'internautes et de personnalités regrettant la nature de ces commentaires alors que le débat et la libération de la parole concernant le sexisme et les violences faites aux femmes parcourent la société. La secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène SCHIAPPA, s'est indignée sur **Twitter** et a rappelé que l'amende pour injure publique s'élevait à 12 000 euros



RÈGLES – Sous le titre « *Ces troubles de l'humeur qui annoncent les règles* », **Le Figaro** du 26 février indique que « *le trouble dysphorique prémenstruel, parfois très perturbant pour les femmes et leur entourage, peut être traité* ». « *Des traitements existent pour celles dont la qualité de vie est ainsi régulièrement altérée* », souligne le quotidien.

PRISON – « *Rester femme dans un univers carcéral* » : des détenues ont accepté de poser pour Bettina RHEIMS (veille du 9 février) pour une exposition de photos dans la Sainte-Chapelle du château de Vincennes rénovée. « *Le regard empathique de la portraitiste leur offre l'occasion de retrouver une singularité perdue* », estime **La Vie** du 22 février.

ARGENTINE – Sous le titre « *Feu vert pour débattre du droit à l'IVG au Congrès* », **L'Humanité** du 26 février annonce que « *sous la pression de la société, le président Macri demande à sa majorité, de droite, d'assurer la présentation d'un projet de loi dépénalisant l'avortement* ».

IRAN – « *Les iraniennes continuent d'ôter leur voile* », indique **Le Monde** du 27 février (veilles des 6 et 15 février). Et d'ajouter que « *les autorités durcissent le ton contre les femmes qui ne veulent plus porter le hidjab* ». Rappelons que le symbole de ce mouvement est un voile blanc.

